news.belgium

05 avr 2019 -22:47

Appartient à Conseil des ministres du 5 avril 2019

Elections 2019 : modification du modèle de lettre de convocation pour le canton électoral de Rhode-Saint-Genèse

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie le modèle de lettre de convocation pour les élections de 2019 pour les électeurs du canton électoral de Rhode-Saint-Genèse.

Les modèles spéciaux de lettres de convocation, fixés lors des élections précédentes, ne sont pas adaptés pour les Belges résidant à l'étranger, qui pourront désormais voter pour le Parlement européen. Ils ne peuvent donc pas être utilisés comme tels pour les élections simultanées du 26 mai 2019. Le projet vise donc à adapter les lettres de convocation à ces possibilités de vote. Par ailleurs, ce ne seront plus les communes mais les postes consulaires qui transmettront les convocations électorales aux Belges de l'étranger.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal déterminant le modèle spécial de lettre de convocation à adresser aux électeurs inscrits sur la liste des électeurs des communes du canton électoral de Rhode-Saint-Genèse pour les élections simultanées du Parlement européen, de la Chambre des représentants et du Parlement flamand

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

